



Édito juin 2019

Avril Mai et Juin 2019

## Chères administrées, chers administrés,

Après les vœux du maire et du conseil municipal en janvier, le début de l'année, est toujours consacré à la préparation du budget.

Un moment important coïncidant avec l'arrivée attendue de la saison printanière.  
Cette année encore, le budget a été préparé et adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Il s'agit d'évaluer le plus précisément possible les recettes à encaisser et les dépenses à effectuer sur l'année.  
Je remercie les élus et Audrey, notre secrétaire de mairie, pour ce travail rigoureux.

Nous avons encore pour les années 2019 / 2020 une vraie capacité d'investissement qui permet de poursuivre, en particulier, les travaux de modernisation et d'embellissement du bourg.

- par la modification du carrefour rue des Claires, rue des Carrières avec la réfection des trottoirs dans la traversée du bourg et de la rue de la place de l'église. Ces travaux d'un montant TTC de 120 000 euros se termineront en juin.

- dès l'automne, commenceront les travaux d'enfouissement des réseaux, électrique, téléphone et éclairage public chemin du sport et route de Blois pour se terminer courant du premier semestre 2020. Ces travaux sont financés en partie par le SIDELC pour un montant estimé à 126000 €, la part restante estimée à la charge de la commune sera de 67000 €.

Toujours dans la continuité de l'embellissement du bourg, Céline, notre agent technique, sous la direction de Jean Pierre Arnoux, a aménagé le terrain en entrée du village, coté Blois, par la plantation de haies arbustives, mise en place de gabions fleuris et engazonnement des parties restantes.  
Je les remercie vivement tous les deux.

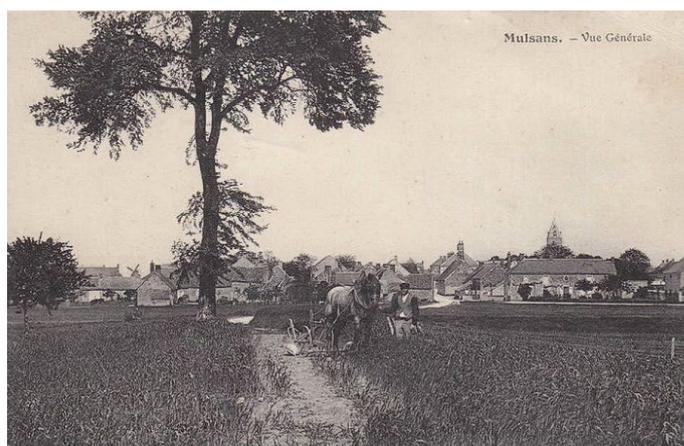
Notre commune de Mulsans est désormais incluse dans l'aire du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Saint-Laurent, dont le rayon a été étendu de 10 à 20 km.

Vous recevrez, courant juin, un courrier accompagné d'un dépliant d'information.  
Le secrétariat de mairie et moi-même resteront à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous laisse découvrir ce bulletin municipal et les dates à retenir des différentes manifestations qui se dérouleront en juin et juillet sur notre village

Bonnes vacances à ceux qui partent, bon courage à nos agriculteurs pour les moissons et à ceux qui restent.

**Le Maire,  
GERBERON Janick**



## SECRETARIAT DE MAIRIE

**La Mairie de Mulsans vous accueille**

**Attention nouveaux horaires**

Le lundi de 14h00 à 17h00

Le mardi de 14h00 à 19 h00

Le jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30

**Permanence des Elus (sur rendez-vous)**

le vendredi de 18h00 à 19h00.

Pour rencontrer le maire ou un adjoint,  
prendre rendez-vous avec le secrétariat  
par téléphone au 02 54 87 34 73  
ou par mail [mairie.mulsans@wanadoo.fr](mailto:mairie.mulsans@wanadoo.fr)

## Quelques numéros utiles:

Syndicat scolaire de Maves:

02 54 87 31 18

Val D'eau:

02 54 81 40 84

ASTREINTE

06 88 84 05 30

Les Portes de l'emploi

à MER:

- Le lundi de 14 h à 17 h

- Le mercredi de 9 h à 12 h

02 54 81 37 69

MSAP:

06 77 16 46 94 ou

[msap@beaucevalde Loire.fr](mailto:msap@beaucevalde Loire.fr)

Assistante sociale:

02 54 55 82 82

Sapeurs-Pompiers :

18 ou 112

Gendarmerie :

02 54 81 41 20 ou le 17

SAMU :

15

Conciliateur de Justice:

02 54 81 40 80

(prendre rendez-vous à la Mairie  
de Mer)

# Commémoration du 8 Mai

De moins en moins de participants à cette cérémonie!

Le rituel habituel fut respecté avec le dépôt de gerbe, l'appel aux morts, la lecture du message de Madame la Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Armées et la minute de silence en mémoire des disparus avec une attention particulière pour Monsieur Roger CORNET – fidèle porte-drapeau décédé dernièrement.



Cette année Maves accueillait la cérémonie commune à Maves, Mulsans, Villexanton, la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine.



Une cérémonie de recueillement avec le défilé de l'harmonie suivi par les pompiers, les élus et une nombreuse assistance.



La lecture du message de Madame la Secrétaire d'État, le discours des Anciens Combattants, l'appel aux morts et le dépôt de gerbes précèdent la minute de silence.

Enfin la Marseillaise clôtura cette cérémonie avant le verre de l'amitié offert par la commune de Maves.

# Compte-rendu du Conseil Municipal



## Séance du 2 avril 2019 :

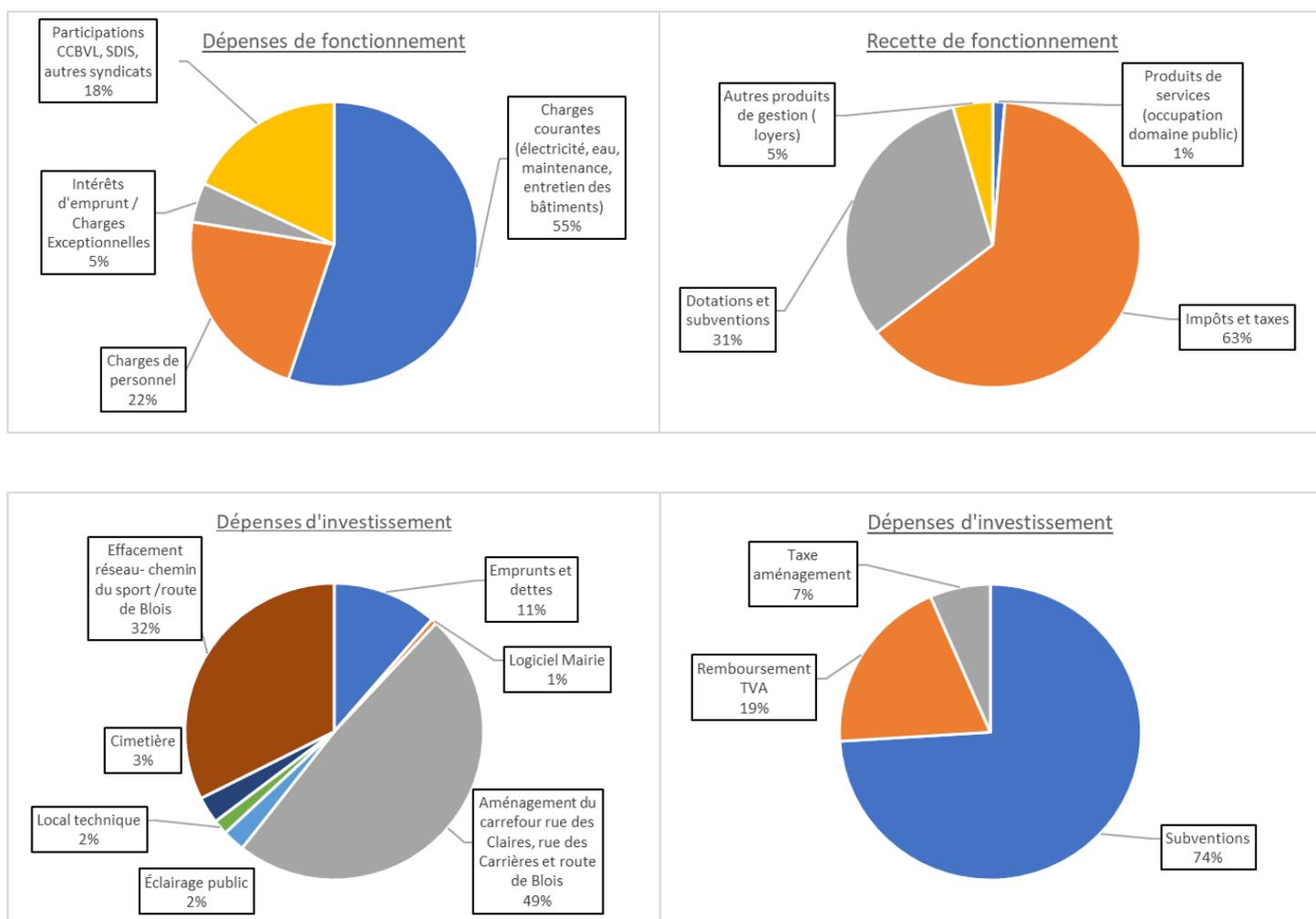
Le 4 avril 2019, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2018 qui fait apparaître les résultats suivants :

- \* Fonctionnement en excédent de 88 938.68 euros
- \* Investissement en déficit de - 11 223.27 euros

Puis, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses .

- \* Section de fonctionnement : 445 966.80 euros
- \* Section d'investissement : 381 710.92 euros

## Présentation du Budget Primitif pour l'année 2019:



Les taux des trois taxes resteront inchangés pour 2019, à savoir :

- \* Taxe d'habitation : 9.04 %
- \* Taxe sur le foncier bâti : 12.04 %
- \* Taxe sur le foncier non bâti : 38.72 %



## CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



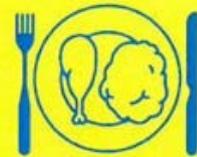
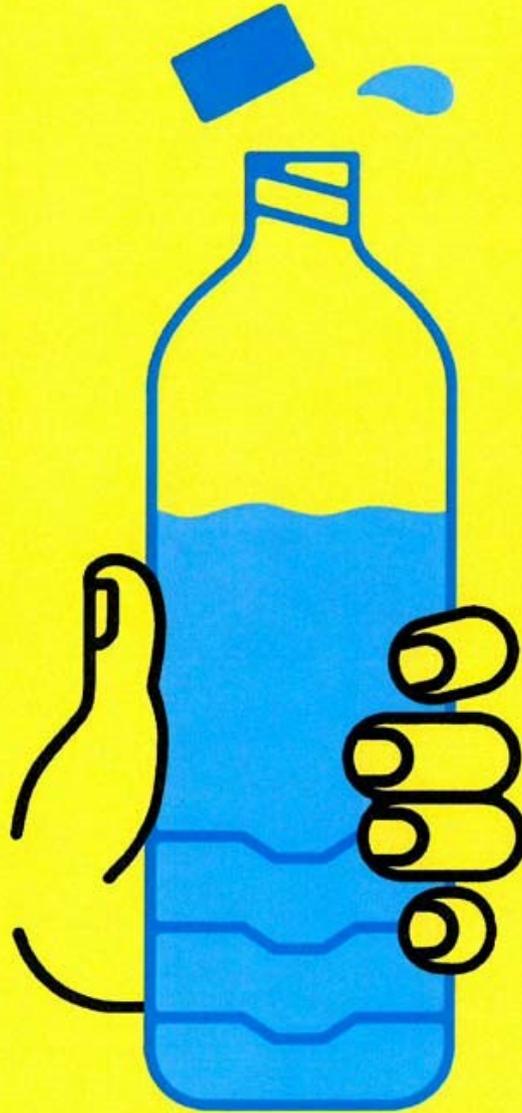
Mouiller son corps  
et se ventiler



Maintenir sa maison  
au frais : fermer  
les volets le jour



Donner et prendre  
des nouvelles  
de ses proches



Manger en  
quantité suffisante



Ne pas boire  
d'alcool



Éviter les efforts  
physiques

### BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15**

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)  
[www.sante.gouv.fr/canicule](http://www.sante.gouv.fr/canicule) • [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)



## Avis à la population

Un logement de Type 4 de Terres de Loire Habitat situé au 4 impasse Bernard Guillard à Mulsans sera libre à compter du 30 août 2019.

Les dossiers de candidature peuvent être retirés sur le site de Terres de Loire Habitat :

\* <https://www.terresdeloirehabitat.fr/Faire-une-demande-de-logement>

Ou à la mairie aux heures d'ouverture.

Pour tous renseignements complémentaires, le secrétariat de mairie se tient à votre disposition.



*Fermeture du secrétariat de Mairie durant l'été.*

**Le secrétariat sera fermé**

**Du 01 juillet au 22 juillet 2019 inclus.**

**Les élus tiendront une permanence  
tous les vendredis de 18h00 à 19h00**

*Bonnes vacances.*



# MOBILITÉ ET TRANSPORT

La région Centre Val de Loire a la charge des dessertes ferroviaires et du réseau routier REMI. Outre le transport scolaire de nombreuses innovations voient le jour, c'est pourquoi il est très intéressant de connaître le site dédié à la mobilité, de télécharger l'application:

[www.remi-centrevalde Loire.fr](http://www.remi-centrevalde Loire.fr)

Vous pourrez ainsi connaître toutes les offres de trajet (bus—train - bus+train), les horaires, les tarifs, les modalités d'achat des cartes de transport, de retrouver en temps réel les infos réseaux, etc...

De nombreuses réductions sont proposées, adaptées à votre situation (étudiant - moins de 26 ans - chèque employé etc....)

Le site est également accessible à partir du site de la mairie de Mulsans - en bas à droite - sites amis (transports en Loir-et-Cher)

## Inscription pour les transports scolaires:

Du 4 juin au 25 juillet 2019 en ligne sur [www.remi-centrevalde Loire.fr](http://www.remi-centrevalde Loire.fr)



Passé cette date une majoration de 12€ sera appliquée



## OUVERTURE DES INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES À PARTIR DU 4 JUIN 2019



**INSCRIPTIONS EN LIGNE SUR [WWW.REMI-CENTREVALDELOIRE.FR](http://WWW.REMI-CENTREVALDELOIRE.FR)**

**Mulsans**  
10 route de Blois  
☎ 02 54 87 34 73  
[mairie.mulsans@wanadoo.fr](mailto:mairie.mulsans@wanadoo.fr)

**La Chapelle-Saint-Martin-En-Plaine**  
10 rue des Fleurs  
☎ 02 54 87 30 14  
[mairiechapellemartin@wanadoo.fr](mailto:mairiechapellemartin@wanadoo.fr)

**Villexanton**  
Rue de la Vove  
☎ 02 54 87 37 51  
[mairie-villexanton@wanadoo.fr](mailto:mairie-villexanton@wanadoo.fr)

JOYEUSE

FÊTE NATIONALE

DIMANCHE 14 JUILLET 2019

Les conseils municipaux ont l'honneur de vous convier à la célébration de la Fête Nationale

### L'événement se déroulera à Mulsans

Le programme de cette journée est le suivant :

|                      |  |
|----------------------|--|
| de 16 h 00 à 17 h 30 | Jeux divers - Les enfants sont attendus avec impatience ! Salle des Fêtes  |
| 18 h 00              | Défilé des pompiers et l'Harmonie départ de la mairie de Mulsans   |
| 18 h 30              | Concert par l'Harmonie de La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine (Terrain des sports)  |
| 19 h 15              | Vin d'honneur  |
| 20 h 00              | Repas (sur réservation uniquement en mairie)   |
| 22 h 30              | Retraite aux flambeaux   |
| 23 h 00              | Feu d'artifice offert par les municipalités de Mulsans, Villexanton, et de la Chapelle Saint-Martin en-Plaine suivi du bal à la Salle des Fêtes de Mulsans |



**Les Maires,  
Janick GERBERON, Joël MOREAUX, Guy TERRIER**

#### RESERVATION UNIQUEMENT AUPRES DE LA MAIRIE DE MULSANS

Coupon-réponse à découper et à remettre à la mairie **avant le MARDI 2 JUILLET 2019 à 19 heures, date limite** (places limitées)

Nom et Prénom .....

Adresse .....

CP ..... VILLE .....

| Adulte Mulsanais 3,00 € le repas* |        | Enfants Mulsanais 3,00 € le repas* |        |
|-----------------------------------|--------|------------------------------------|--------|
| Nom                               | Prénom | Nom                                | Prénom |
|                                   |        |                                    |        |
|                                   |        |                                    |        |
|                                   |        |                                    |        |
|                                   |        |                                    |        |

| Adulte hors Mulsans 9,50 € le repas* |        | Enfants hors Mulsans 6,50 € le repas* |        |
|--------------------------------------|--------|---------------------------------------|--------|
| Nom                                  | Prénom | Nom                                   | Prénom |
|                                      |        |                                       |        |
|                                      |        |                                       |        |
|                                      |        |                                       |        |
|                                      |        |                                       |        |

\*Joindre impérativement le règlement  
Espèces ou chèque à libeller à l'ordre de BUSSON Denis

TOTAL PAYE : .....€

# FÊTE DE LA SAINTE ANNE

## Dimanche 21 juillet 2019 à 12h00

### Terrain des sports



**Envolez vous pour les Antilles.**

La municipalité vous attend pour partager le repas de la Fête de la Sainte-Anne dans une ambiance **CRÉOLE**.

**10h30: Messe à l'église Notre Dame de Mulsans**



#### Au Menu:

Le repas animé par l'Orchestre Créole **TROPIK' SUN**

- Punch avec gourmandises antillaises
- Rougail saucisse accompagné de riz
- Fromage
- Dessert des îles



*L'après-midi sera consacrée aux jeux pour les enfants et les adultes.*

Nous vous attendons avec vos plus belles tenues Créoles pour participer au concours du plus beau déguisement qui sera récompensé.

### Bulletin d'inscription pour la Fête de la Sainte Anne Dimanche 21 juillet 2019

Adulte(s): ..... x 16 € soit ..... €

Enfant(s): ..... x 7 € soit ..... €

Ci-joint, chèque de ..... € à l'ordre du Trésor Public

Nom: .....

Prénom: .....

Téléphone: .....

Prévoir 1.00€ de consigne pour le gobelet.

A remettre avant le **mardi 09 juillet 2019** à :

**Tania Peguet: 1 Rue des Claires, 41500 MulsansMulsans156**

**Mairie: 10 route de Blois, 41500 Mulsans**

## Petits travaux et informations diverses

### *☞ PanneauPocket:*

Avec l'application PanneauPocket les informations et les alertes concernant notre commune sont accessibles sur votre smartphone. Il suffit de télécharger gratuitement l'application puis de mettre la commune de **Mulsans** en favori.

La mairie est à votre disposition pour vous aider à bénéficier de ce service entièrement gratuit.

# PANNEAUPOCKET

Le nouveau lien entre les citoyens et les communes.

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter,  
votre mairie a le plaisir de vous offrir  
l'application PanneauPocket.

La solution mobile  
qui rapproche la  
commune de ses  
habitants.

Les évènements  
locaux et l'actualité  
de votre commune  
seront toujours  
dans votre poche,  
où que vous soyez,  
quand vous le souhaitez.



PanneauPocket est très simple d'utilisation,  
testez vous-même !

Pour télécharger gratuitement l'application sur  
votre téléphone, recherchez **PanneauPocket** sur  
App Store ou Google Play ou flashez les QRcodes



Pour des habitants informés, prévenus, alertés !

### *☞ Fosse septique:*

Merci de vous inscrire à la mairie jusqu'au 14 juin 2019 inclus pour faire réaliser la vidange de votre fosse septique dont la date reste à fixer.

Le coût sera défini en fonction du nombre d'inscrits.



### *☞ Remplacement du panneau de signalisation à Bonpuits:*

## ☞ Travaux route de Blois:



Le carrefour de la route de Blois, rue des Claires et rue des Carrières est totalement modifié avec la disparition de l'îlot central et le réaménagement et la sécurisation de l'accès à la route de Blois par la mise en place de STOP rue des claires et rue des Carrières.

La rue des Claires est interdite au poids lourds.

Certaines bordures et caniveaux sont remplacés. L'évacuation des eaux pluviales vers les caniveaux est rénovée et enfin les trottoirs bénéficieront d'un

nouveau revêtement soit en enrobé soit en béton désactivé, en attendant 2020 pour la réalisation de l'enrobé de l'ensemble de la route de Blois.



## ☞ Aménagement du terrain du lotissement « Les Carreaux »- entrée de village (Blois):



Grâce au travail acharné de Céline, les gabions ont été disposés de façon correcte.



La plantation de petites haies en bordure de voirie, la plantation de 2 arbres et l'engazonnement du terrain ont été réalisés ainsi que la matérialisation du terrain par le scellement de rondins de bois, quelques aménagements secondaires sont prévus.



Merci de respecter ce lieu.

## *∞ Rappels :*

### **Les animaux:**

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues, dans les parcs et jardins et autres lieux publics.

Les chiens ne peuvent circuler en zone urbaine qu'autant qu'ils sont fermement et solidement tenus en laisse.

La détention de chiens de catégorie 1 ou 2, est soumise à l'obligation d'être titulaire d'un permis de détention (article L.211-14 du code rural).

### **Cris d'animaux:**

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

### **Bricolage et jardinage:**

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, raboteuse, scie mécanique, etc..., ne sont autorisés qu'aux horaires suivants (cf. art. 7 de l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2000) :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00

les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

### **L'entretien des trottoirs:**

Le déblayage du trottoir (feuilles mortes, papiers, neige) doit être assuré par les riverains le long de leur propriété.

En cas de verglas, il est conseillé de saler le trottoir devant son domicile pour éviter les accidents.

## *∞ Incivilités*

A côté des conteneurs ont été retrouvés des vitres, des grands cartons d'emballages (avec le nom et adresse) des pots de fleurs, bâche avec résidus de peinture etc.....

Ces déchets ne sont effectivement pas destinés à être dans les conteneurs et encore moins à côté mais doivent être déposés à la déchetterie de la Chaussée-Saint-Victor. **Un petit effort.....**

Des gravats ont été « oubliés » dans l'herbe d'accotement, la tondeuse municipale, payée avec vos impôts, n'apprécie pas ce genre d'oubli. **Encore un effort.....**



# Infos sportives



**Janick GERBERON**  
Maire de Mulsans



**Christel SACRÉ**  
Président de l'Écho Sportif  
de Mulsans Tennis de Table



Ont le plaisir de vous convier au 50 ans  
de l'**Écho Sportif de Mulsans**

**Le samedi 15 juin à 11 h 00**  
Salle des sports 29 route de Blois à Mulsans

Un verre de l'amitié sera servi à l'issue de la manifestation.  
Merci de confirmer votre présence auprès du secrétariat de la mairie à [mairie.mulsans@wanadoo.fr](mailto:mairie.mulsans@wanadoo.fr) ou au 02 54 87 34 73

## **BROCANTE MULSANS**

Organisée par les Seniors de Mulsans



**Samedi 29 juin 2019**

De 6 heures à 18 heures

Bar et restauration (réservé à l'organisation)

Tarif : 2,50 € le mètre linéaire

Réservation : 06 87 54 66 64 (heures des repas)

Courriel : [lesseniors41@gmail.com](mailto:lesseniors41@gmail.com)

# Etat Civil:



## Mariage:

GARUCHET Nicolas et CABO Clémence

01 juin 2019



## Décès:

CORNET Roger

08 avril 2019

GAUTHIER (ép. ABDELKADER) Evelyne

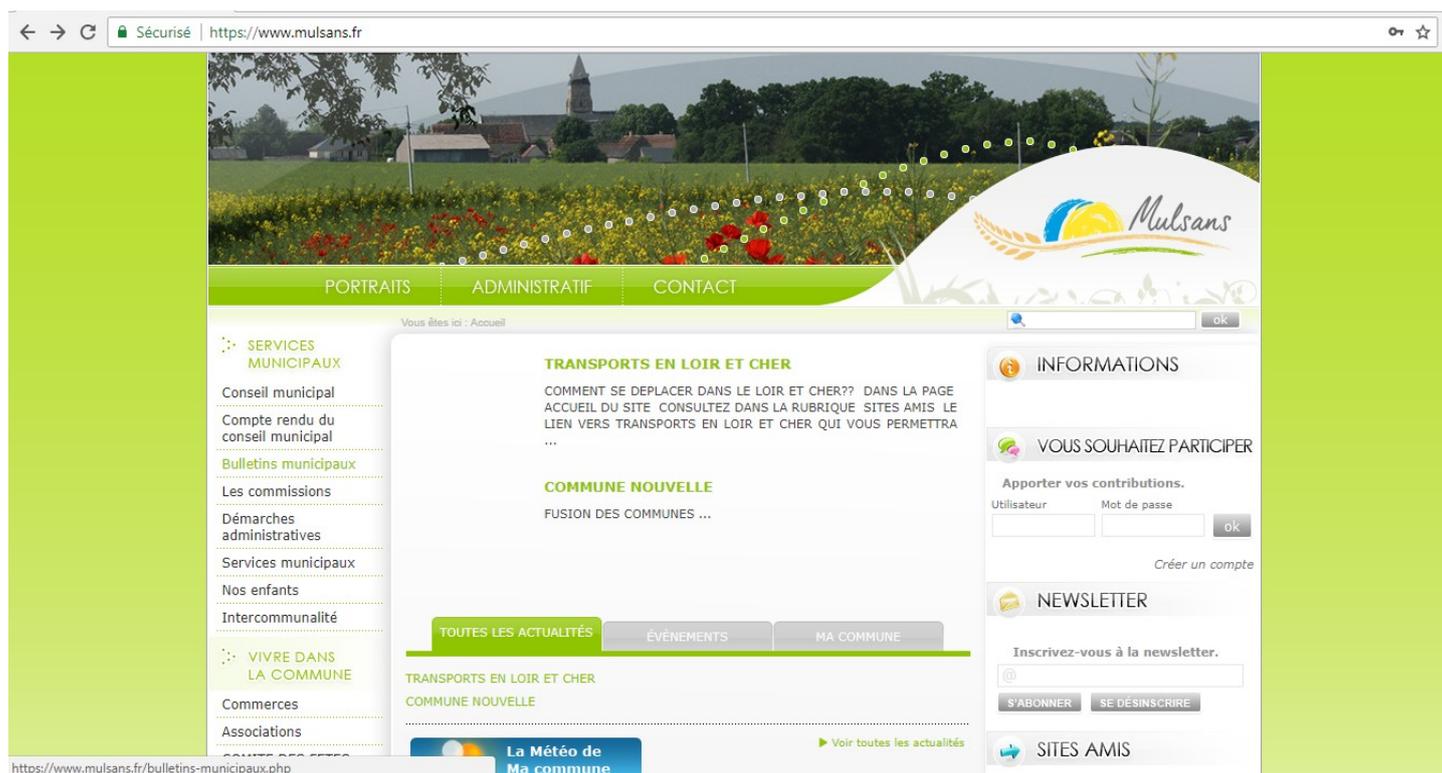
06 mai 2019

# Diffusion du Bulletin Municipal

La demande de réception du bulletin municipal par internet en lieu et place de la diffusion « papier » a conquis six foyers. Il faut continuer dans ce sens, il n'est pas trop tard pour adhérer à cette démarche écolo-économique.

Une nouvelle étiquette est apparue sur certaines boîtes aux lettres, elle signale que conformément à la demande des intéressés, le bulletin municipal papier ne sera plus distribué.

Nous vous rappelons que tous les bulletins municipaux sont consultables sur le site internet de la commune <https://www.mulsans.fr>



## Inscription Réception du Bulletin Municipal par internet

Coupon réponse à déposer ou envoyer à la mairie:

Mr  Mme

Nom: .....Prénom: .....

Adresse: .....

Mail: .....@.....

# Maison de Services Au Public

Nous vous rappelons que la Maison de Services au Public est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives auprès de divers organismes:

- \* La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- \* La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- \* La Mutuelle Sociale Agricole
- \* Le Pôle Emploi
- \* La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT)
- \* La mission locale du Blaisois
- \* La Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) pour les déclarations de revenu
- \* La Préfecture pour les cartes grises, permis de conduire.

## PASSAGE À MULSANS (MAIRIE) de 14h00 à 17h00

- Mardi 25 juin 2019
- Mardi 23 juillet 2019
- Mardi 27 août 2019
- Mardi 24 septembre 2019

Contact: **Caroline SODOYER**

[msap@beaucevalde Loire.fr](mailto:msap@beaucevalde Loire.fr)

ou au 06 77 16 46 94

Il est cependant possible de bénéficier des services de la MSAP en dehors de sa commune de résidence en cas de problème « URGENT ».



## *DATES A RETENIR*

### JUIN 2019

Samedi 15 juin 2019

50 ans de l'Écho Sportif

### JUIN 2019

Samedi 29 juin 2019

Brocante

### JUILLET 2019

Dimanche 14 juillet 2019

Fête Nationale

### JUILLET 2019

Dimanche 21 juillet 2019

Fête de la Sainte-Anne

### JUILLET 2019

Du 01 juillet  
au 22 juillet 2019 inclus

Fermeture de la Mairie